



Harcèlement moral au travail

Par **fred1978_old**, le **20/11/2007 à 16:40**

depuis le mois de mai je supporte la mauvaise humeur de mon chef. j'ai informé le responsable une fois deux fois et à la troisième fois j'étais vraiment énervé et je lui ai dit que ça devient du harcèlement tous ça. deux jours après celui qui me harcelait a eu une violente altercation avec un collègue et là le responsable a décidé de réagir il a convoqué tous le personnel une réunion. la situation s'est calmée pendant une semaine ou deux c'est tous. ni y'a eu les vacances j'ai repris fin juillet et rien a changé. y'a pas longtemps le 25/10 en embauchant il a commencé à me crier dessus pour effectuer une tâche. j'ai essayé de lui parler calmement mais il voulait rien entendre. j'ai abandonné mon poste. j'ai informé le responsable mais cette fois avec un courrier A/R. et mon médecin m'a mis en arrêt. depuis le 29/10. je suis passé à la médecine du travail et le médecin du travail m'a dit que j'étais inapte temporairement. je veux vraiment aller jusqu'au bout. comment dois je procéder pour déposer une plainte contre ce chef qui m'a pourri la vie? merci

Par **monoluxi_old**, le **25/11/2007 à 15:42**

Bonjour, le problème du harcèlement moral (Art L 122 - 49) c'est qu'il faut le prouver, témoignages, courrier..... bien trop souvent les employeurs protègent leur agent de maîtrise, responsable, chef..... ou autres sbires. Je vous conseillerais de trouver des collègues prêts à vous aider afin de prouver le harcèlement même si il est très difficile de trouver des personnes prêts à vous aider dans un tel cas. Pour votre employeur vous pouvez lire cet article (L 230-2)